

**Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales**

***CAHIERS DU LAREPPS***

**No 05-19**

**LA DÉMOCRATISATION DES CONNAISSANCES :  
L'EXPÉRIENCE DES PRATIQUES DE RECHERCHE  
MISANT SUR UN PARTENARIAT UNIVERSITÉ-COMMUNAUTÉ**

**Par**

**Yves Vaillancourt**

**École de travail social  
Université du Québec à Montréal**

**© LAREPPS/UQÀM  
Octobre 2005**

**Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005**

**Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2005**

**ISSN 1490-8069**

## **Avant-propos**

Yves Vaillancourt est professeur titulaire à l'École de travail social de l'UQÀM. Il est également directeur du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS), membre du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) et membre de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS). À partir de sa vaste expérience de la recherche en partenariat, il livre ici les caractéristiques de ce type de recherche. Ce texte a été produit pour le Carold Institute, dans le cadre du projet « Building Local Global Democracy ».

Le Carold Institute, fondation canadienne créée en 1989 par Carol Clarke et dont le siège social est à Toronto, s'intéresse au lien entre les pratiques démocratiques exercées sur le plan local et à la globalisation de celles-ci. Leur projet « "Building Local and Global Democracy"/ "Construire la démocratie du local au global" » met l'accent sur la mondialisation et sur l'intérêt qu'il suscite auprès des acteurs du secteur public et de la société civile.

## Table des matières

Avant-propos.....	i
Liste des sigles .....	iii
Introduction.....	1
I - Trois expériences de pratiques de recherche partenariales université- communauté.....	3
1. Les Services aux collectivités (SAC) de l'UQÀM (1979-2005) .....	3
2. Le Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS) (1990-2005) .....	5
3. L'Alliance de recherche université-communauté en économie sociale (ARUC-ÉS).....	6
II - Les enjeux concernant la recherche en partenariat .....	8
1. De quelles pratiques de recherche en partenariat parlons-nous? .....	8
2. Les opportunités offertes par ces pratiques.....	9
3. Les difficultés rencontrées dans ces pratiques .....	11
4. Les conditions de réussite de ces pratiques.....	14
IV - Conclusion .....	16
Bibliographie.....	17

## Liste des sigles

<b>ARUC-ÉS</b>	Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale
<b>CAP</b>	Chantier d'activité partenariale
<b>CQRS</b>	Conseil québécois de la recherche sociale
<b>CRSH</b>	Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
<b>CSN</b>	Confédération des syndicats nationaux
<b>ESSBE</b>	Économie sociale, santé et bien-être
<b>FCAR</b>	Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche
<b>FOHM</b>	Fédération des OSBL d'habitation de Montréal
<b>FQRSC</b>	Fonds québécois de recherche sur la société et la culture
<b>FTQ</b>	Fonds de solidarité du Québec
<b>LAREPPS</b>	Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales
<b>SAC</b>	Service aux collectivités
<b>SPUQ</b>	Syndicat des professeurs de l'Université du Québec
<b>UQÀM</b>	Université du Québec à Montréal

## Introduction

À l'occasion de missions de recherche accomplies dans d'autres pays du Nord et du Sud au cours des dernières années, notamment en France et en Argentine, j'ai constaté que le modèle des équipes de recherche en partenariat université-communauté, que nous avons expérimenté au Québec et au Canada, depuis les années 1990, était perçu comme novateur et faisait l'envie de nombreux chercheurs, praticiens et décideurs publics. Ce qui est novateur, dans ces pratiques, ce n'est pas que des chercheurs universitaires font alliance avec des intervenants et des décideurs de la société civile, notamment avec des activistes de mouvements sociaux, pour produire et diffuser ensemble des connaissances. Non, chez nous comme ailleurs, ces pratiques existent depuis plusieurs décennies. Ces pratiques sont novatrices parce qu'elles constituent plus que des expérimentations marginales dans les universités et ont connu une certaine institutionnalisation.

Cette institutionnalisation s'est produite à partir du moment où des organismes subventionnaires de recherche ont ouvert des concours pour permettre à des équipes de recherche en partenariat d'obtenir des fonds pour soutenir leur infrastructure de recherche.

- a) C'est ce qui s'est produit au Québec, depuis 1992, lorsque le Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS) de l'époque a invité des équipes de recherche en partenariat à se constituer dans le domaine de la santé et du bien-être. Une vingtaine d'équipes apparurent dans les années qui suivirent. Cette orientation a été maintenue et élargie en 2003, lorsque le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) est apparu à la suite d'une fusion du CQRS et du FCAR.
- b) À partir de 1999, le modèle des équipes de recherche en partenariat expérimenté au Québec a été diffusé au Canada et a inspiré la décision du CRSH de lancer à son tour une expérimentation de trois ans avec son nouveau programme des ARUC (Alliance de recherche université-communauté). En 2002-2003, le CRSH a hésité au sujet des suites à donner à l'expérimentation. Puis, en 2003-2004, le CRSH décida de pérenniser son programme. C'est ainsi qu'en juin 2005, 52 ARUC existaient au Canada et s'accaparaient 4,1% du budget du CRSH (Renaud, 2005).

Toutefois, le modèle des équipes de recherche en partenariat université-communauté soutenu par des organismes subventionnaires québécois et canadiens n'a pas surgi de nulle part. Il a d'abord été expérimenté dans certaines universités. Dans ce contexte, l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a été un incubateur qui a contribué à roder le modèle.

Dans ce texte, je me penche sur certaines expériences de démocratisation de la connaissance qui misent sur le partenariat entre les ressources de l'université et celles de la communauté. En délimitant de la sorte mon objet, je ne veux pas suggérer que la

démocratisation des processus de production et de transfert des connaissances se trouve uniquement dans les universités. Mais je veux montrer comment les universités sont parties prenantes de certaines innovations en termes de démocratisation des connaissances.

Le texte est structuré autour de deux parties. Dans une première, j'examine trois expériences concrètes de recherche en partenariat auxquelles j'ai participé. Dans une deuxième partie, en m'appuyant sur ces expériences, je livre quelques réflexions critiques sur les enjeux de la recherche en partenariat. La méthodologie utilisée s'apparente à celle d'un "reflexive practitioner" (Schön, 1983), tirant des enseignements d'une trajectoire de chercheur universitaire engagé avec des organismes socio-économiques de la communauté au fil des trois dernières décennies.

## I- Trois expériences de recherche partenariale université-communauté

Les expériences examinées sont celle des Services aux collectivités (SAC) de l'UQAM, celle du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS) et celle de l'ARUC en économie sociale.

### 1. Les Services aux collectivités (SAC) de l'UQAM (1979-2005)

L'UQAM a été créée en 1969 en tant que constituante du réseau de l'Université du Québec, une université publique. Dès lors, elle était vue comme une université "populaire" soucieuse de favoriser l'accessibilité et la démocratisation du savoir. À partir de 1972, "l'UQAM a expérimenté puis mis en place une approche pour la réalisation de projets de recherche ou de formation par des professeurs en partenariat avec des groupes syndicaux, de femmes, populaires et communautaires" (Lizée, 1998)<sup>1</sup>.

En 1979, l'UQAM adoptait sa politique institutionnelle des Services aux collectivités (SAC). En vertu de cette politique, les Services aux collectivités devenaient officiellement une troisième composante de la tâche professorale s'ajoutant à l'enseignement et à la recherche et devant être intégrée dans la convention collective SPUQ (Syndicat des professeurs de l'Université du Québec)-UQAM.

Dans la politique institutionnelle, l'article 3 définissait les "Services aux collectivités" comme suit:

" [L]'ensemble des activités de l'Université qui favorisent une plus grande démocratisation de l'accès et de l'utilisation de ses ressources humaines, scientifiques et techniques, par le développement de nouveaux modes d'appropriation des ressources éducatives et scientifiques et d'une plus large diffusion du savoir ".

L'article 4 de la politique désignait les "partenaires privilégiés" :

" Qu'à cette fin, soient reconnus comme partenaires privilégiés les organismes populaires et communautaires et les associations volontaires et autonomes, sans but lucratif, les syndicats, les comités de citoyennes, citoyens ou autres groupes apparentés non-gouvernementaux qui poursuivent les objectifs de développement à caractère économique, social, culturel et communautaire ".

---

<sup>1</sup> Dans cette section, j'utilise un texte de Michel Lizée, un professionnel qui a vécu l'expérience des services aux collectivités depuis ses débuts (Lizée, 1998).

Sans rechercher l'exhaustivité, voici les principaux mécanismes utilisés dans la politique.

- a) Les SAC, dans l'UQAM, devenaient une unité administrative comprenant 5 à 10 employés, selon les années. Parmi ces employés, il y a un directeur, mais aussi 4 à 6 professionnels qui jouent un rôle d'intermédiaires entre les besoins de recherche ou de formation exprimés par les groupes de la communauté et les ressources professorales et autres de l'université.
- b) Pour répondre aux besoins des partenaires, l'UQAM acceptait de créer sur une base annuelle " une banque de 20 cours de 45 heures affectées à la réalisation d'activités de formation avec des groupes visés par la politique (lesquels peuvent être attribués par tranches de 15 heures) ainsi qu'un modeste budget institutionnel de recherche, de l'ordre de 45 000 \$ par année, pour appuyer la réalisation de projets de recherche en partenariat " (Lizée, 1998).
- c) Pour évaluer la pertinence des projets de formation et de recherche qui émergent à la suite de tractation entre les partenaires et l'université, les SAC se sont dotés d'un Comité des services aux collectivités comprenant huit représentants des professeurs et huit représentants des partenaires de la communauté. Ce comité a pour mandat de favoriser la mise en œuvre des priorités institutionnelles.
- d) Concernant les projets de recherche en partenariat, les SAC ont misé sur le recours à des comités d'encadrement comprenant des représentants des groupes concernés, les ressources professorales impliquées et le coordonnateur des SAC favorisant la jonction entre les ressources de la communauté et celles de l'université. Ces comités d'encadrement jouent un rôle clé dans la phase de préparation du projet de recherche, de même que pendant sa réalisation et la diffusion des résultats.

Sur le plan de la recherche, le modèle des SAC de l'UQAM a permis, au cours des 25 dernières années, de soutenir la réalisation d'une centaine de projets de recherche en partenariat sur une grande diversité de thèmes. Lizée rapporte que:

" le modèle de l'UQAM a été cité comme un modèle unique au Canada, apte à favoriser la collaboration entre les groupes sociaux et les chercheurs universitaires. Mais c'est aussi une approche difficile à mettre en place et à maintenir. Établir un bon partenariat est quelque chose de difficile, car il suppose la confrontation de deux cultures organisationnelles, celle des groupes externes et celle des professeurs, avec un rapport différent au savoir, à l'action, mais aussi au temps. Cela suppose un climat de confiance, une vision commune des objectifs de la démarche et du cheminement adopté. Il y a un processus de négociation continue, avec un respect des compétences et habilités de chacun et l'un des rôles du Service aux collectivités est précisément de faciliter tout au long du projet le bon fonctionnement et le climat du projet. " (Lizée, 1998)

La référence à “ la confrontation de deux cultures organisationnelles ” peut sembler étrange. Mais elle fait du sens pour ceux qui ont vécu ce type de pratiques de recherche en partenariat. J’y reviendrai dans la section II.

## **2. Le Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS) (1990-2005)**

Au fil des ans, la philosophie des services aux collectivités à l’UQAM ne s’est pas cantonnée aux seules activités relevant des SAC. Au contraire, et c’est heureux, la philosophie et le modèle des SAC ont essaimé dans d’autres unités administratives de l’UQAM, voire dans d’autres universités. Au fil des ans, le modèle partenarial qui mettait à contribution les ressources universitaires et celles de la communauté, en privilégiant l’apport de mouvements sociaux travaillant auprès de populations vulnérables, a été repris de manière créatrice dans divers programmes de formation. La philosophie d’alliance université-communauté s’est retrouvée au cœur des orientations d’une dizaine d’instituts, de centres et d’équipes de recherche en partenariat, dont le LAREPPS et l’ARUC-ES. Dans la présente section, je m’arrêterai sur le LAREPPS. Dans la section ultérieure, je dirai un mot sur l’ARUC-ÉS.

Le LAREPPS est un laboratoire de recherche qui s’intéresse aux pratiques et aux politiques sociales. Il a émergé à proximité de l’École de travail social de l’UQAM au début des années 1990. Très tôt, il s’est fait connaître par sa manière de poser les problèmes touchant la transformation des politiques et des pratiques sociales de la période post-providentialiste. Il l’a fait en montrant qu’il s’intéressait non seulement aux interfaces entre l’État et le marché, mais aussi à celles qui s’instaurent avec le tiers secteur (ou l’économie sociale et solidaire) et les ressources de l’économie familiale et domestique. Ainsi, dès ses origines, le LAREPPS s’est intéressé aux innovations sociales pouvant surgir de nouvelles alliances entre le secteur public et le tiers secteur (Vaillancourt *et al.*, 1993, 2004). Une autre caractéristique importante du LAREPPS réside dans l’intérêt pour les recherches réalisées en partenariat université-communauté. Il a repris à son compte le modèle partenarial des SAC. Dans ses principales recherches réalisées ces 15 dernières années, il a valorisé l’utilisation des comités d’encadrement composés de représentants des milieux de pratique tout autant que des milieux universitaires.

La perspective partenariale université-communauté s’est consolidée, à partir de 1997, lorsque le LAREPPS a été reconnu comme le lieu d’ancrage d’une nouvelle équipe de recherche en partenariat soutenue par le CQRS sur la thématique “ Économie sociale, santé et bien-être ” (ESSBE) (Vaillancourt et Labesse, 1997). Cette équipe de recherche, intéressée par les apports théoriques et stratégiques de l’économie sociale dans certaines réformes de politiques sociales, a continué d’être reconnue et soutenue par des organismes subventionnaires depuis 1997. Ces appuis sont assurés jusqu’en 2008.

Les instances décisionnelles du LAREPPS et de l'équipe ESSBE sont cogérées par des acteurs de la communauté et des milieux universitaires. Les partenaires de la communauté, une quinzaine d'organismes socio-économiques, proviennent du secteur public, du tiers secteur (ce qui comprend des organismes communautaires et des entreprises de l'économie sociale) et du mouvement syndical. On compte une quinzaine de chercheurs réguliers de l'UQAM, de l'UQO, de l'Université de Sherbrooke, de l'UQAC et de l'Université de Montréal. Vingt-cinq projets de recherche en lien avec la programmation de l'équipe ESSBE sont en cours. Ces projets emploient environ 25 professionnels et assistants de recherche. Plusieurs de nos publications synthétisent les résultats de ces recherches (Vaillancourt et Tremblay, 2002; Vaillancourt *et al.*, 2004)<sup>2</sup>.

Pour dégager quelques traits saillants de l'expertise du LAREPPS, sur le plan de la recherche en partenariat, j'ai suscité, au printemps 2005, l'organisation de deux *focus groups*, l'un avec des professionnels de recherche, l'autre avec des partenaires des milieux de pratique. J'en donnerai des échos dans la section II.

### 3. L'ARUC en économie sociale (1999-2005)

Tout comme le LAREPPS, l'ARUC en économie sociale (ARUC-ÉS) s'est développée dans le sillon de la tradition des SAC à l'UQAM. Elle a été rendue possible grâce au programme des ARUC lancé par le CRSH, en 1999 (voir introduction).

L'ARUC-ÉS fait partie de la première génération des ARUC reconnues par le CRSH depuis 1999 à partir d'un projet préparé Benoît Lévesque et Nancy Neamtan et mettant à contribution plusieurs dizaines de chercheurs et de partenaires (Lévesque et Neamtan, 1999). Au début, l'ARUC-ÉS a été reconnue pour trois ans, de janvier 2000 à décembre 2002. Puis elle a été reconduite pour deux ans, de 2003 à 2004, dans une conjoncture où la pérennisation du programme des ARUC n'était pas assurée. À partir de 2004, le CRSH a pris la décision de prolonger le programme des ARUC tout en ajustant certaines règles du jeu. Ainsi, une nouvelle demande a été préparée en 2004, sous la direction de Jean-Marc Fontan<sup>3</sup> et Nancy Neamtan (Fontan et Neamtan, 2004). Grâce à une réponse positive du CRSH, l'ARUC-ÉS voit son existence assurée pour cinq autres années (2005-2009).

Comparativement aux 51 autres ARUC reconnues par le CRSH dans l'ensemble du Canada, l'ARUC-ÉS a la particularité d'être une ARUC de type consortium. C'est une ARUC qui, tout en étant administrée à l'UQAM, est enracinée dans trois autres universités, soit l'UQO, l'UQAC et l'Université Concordia. Quant à la quarantaine de partenaires provenant de la communauté, ils sont répartis en fonction de 5 chantiers

---

<sup>2</sup> Pour plus d'information sur les productions et activités du LAREPPS, voir le site : [www.larepps.uqam.ca](http://www.larepps.uqam.ca).

<sup>3</sup> Jean-Marc Fontan a remplacé Benoît Lévesque comme directeur scientifique de l'ARUC-ÉS à l'automne 2003. Depuis septembre 2004, Benoît Lévesque a pris sa retraite tout en conservant un statut de professeur associé à l'UQAM et à l'ÉNAP.

d'activité partenariale (CAP). Sur ces partenaires, 7 assument un rôle de partenaires principaux, dont le Chantier de l'économie sociale, la CSN et la FTQ.

Les 5 chantiers d'activité partenariale (CAP) sont le CAP Services aux personnes, le CAP Loisir et tourisme social, le CAP habitat, le CAP financement et le CAP développement local et régional. Chaque CAP est animé par un tandem de deux personnes, l'une représente les chercheurs universitaires et l'autre les milieux de pratique. Chaque CAP se développe et met en œuvre un plan de travail dans lequel on s'intéresse non seulement à la production des connaissances, mais aussi à leur diffusion et à leur transfert. Les activités des CAP portent sur l'objet d'étude sectoriel qui leur est confié.<sup>4</sup>

---

<sup>4</sup> Pour plus d'information sur les productions et activités de l'ARUC-ÉS, voir le site : [www.aruc-es.uqam.ca/](http://www.aruc-es.uqam.ca/).

## II- Les enjeux concernant la recherche en partenariat

Dans la section qui suit, je me pencherai sur quatre points. J'examinerai successivement la spécificité des pratiques de recherche en partenariat, les opportunités offertes par elles, les difficultés rencontrées et leurs conditions de réussite.

### 1. De quelles pratiques de recherche en partenariat parlons-nous ?

Les pratiques de recherche partenariale dont il est question ici sont distinctes de celles qui font appel à un partenariat entre l'université et l'entreprise privée (à but lucratif). Ces dernières, comme l'a documenté Yves Gingras (2004), existent depuis plus d'un siècle, même si elles ont connu une recrudescence au cours des deux dernières décennies, en particulier dans le domaine biomédical. Leur essor a alimenté un débat public dans lequel nombre d'universitaires ont exprimé des inquiétudes concernant le danger de la marchandisation de la recherche universitaire et de son accaparement par des intérêts particuliers (Mulazzi, 1998; Rocher dans Mulazzi, 1998; FQPPU, 2004; Fournier, 2004; Sabourin et Hébert, 2005).

En ce qui me concerne, je reconnais que la recherche partenariale université-entreprise privée peut avoir sa raison d'être et ses retombées positives à condition qu'elle ne s'enlise pas dans les écueils évoqués ci-dessus. Toutefois, je ne veux pas qu'elle soit confondue avec la recherche partenariale université-communauté examinée dans ce texte. Cette dernière représente une innovation qui date d'une quinzaine d'années et sa spécificité renvoie à trois facteurs.

- a) Les pratiques de recherche partenariale université-communauté ne sont pas réductibles à des pratiques marginales et "silencieuses" émanant d'un petit nombre d'universitaires "délinquants" qui contourneraient les règles du jeu de leur institution en développant des activités de recherche pour et avec des groupes défavorisés. Au contraire, ce sont des pratiques de recherche institutionnalisées au sens où elles bénéficient de la reconnaissance et du soutien officiel de l'institution universitaire (ici l'UQAM) et des organismes publics subventionnaires de la recherche (ici le CQRS depuis 1992, le FQRSC depuis 2003, le CRSH depuis 1999) (Renaud, 2005).
- b) Ce ne sont pas des pratiques de recherche partenariales entre l'université et l'entreprise privée (à but non lucratif), mais entre l'université et des organismes de la communauté qui sont à but non lucratif et relèvent le plus souvent du tiers secteur (ou de l'économie sociale et solidaire) et du secteur public<sup>5</sup>. Dans le

---

<sup>5</sup> Avec Evers et Laville (2004), je fais une distinction entre deux traditions de recherche internationale sur le tiers secteur. La première, qualifiée de "US Legacy", est ancrée dans l'expérience socio-historique américaine et met l'accent sur la non-lucrativité ("nonprofit"). La seconde, qualifiée de "European Legacy", est ancrée dans l'expérience européenne et met l'accent sur les coopératives et l'économie sociale. Toujours avec Evers et Laville, je considère que la littérature internationale sur le tiers secteur y gagnerait si un dialogue s'instaurait entre les deux traditions. En contexte canadien, je fais l'hypothèse que le Québec a été davantage

premier cas étudié (SAC), les organismes de la communauté qui sont ciblés sont des organismes “ populaires ”, “ communautaires ”, “ volontaires ”, “ syndicaux ”, des groupes de femmes, des groupes écologiques, etc. Ces groupes ont moins accès aux ressources universitaires que les organismes du secteur privé et les organismes gouvernementaux. Dans le deuxième et le troisième cas étudiés (LAREPPS et ARUC-ÉS), les partenaires de la communauté qui sont privilégiés sont des acteurs socio-économiques qui proviennent du tiers secteur, du secteur public et du mouvement syndical, en plus de s'intéresser à l'apport de l'économie sociale dans le développement économique et social.

- c) Les acteurs de la communauté, tout autant que les acteurs universitaires, sont associés conjointement à la planification, aux différentes étapes de la réalisation de la recherche, de même qu'à la diffusion des résultats. Ainsi, la recherche partenariale université-communauté n'est pas seulement une recherche faite pour, mais aussi une recherche faite avec des acteurs de la communauté. Elle fait appel à un processus de co-construction des connaissances. Elle implique un élargissement, voire une démocratisation, du cercle des producteurs et diffuseurs de connaissances universitaires.

Ceci étant dit, la recherche partenariale université-communauté offre des opportunités, mais elle n'est pas moins exigeante et exposée à des embûches que la recherche partenariale université-entreprise, comme en témoignent les rubriques suivantes.

## 2. Les opportunités offertes par ces pratiques

En tenant compte des expériences relatées dans la section I et de certains témoignages d'acteurs concernés par ces expériences en tant que chercheurs (Jolin, 2004; Proulx, 2005c), partenaires (Blondin, 2004; Proulx, 2005b) ou professionnels de recherche (Proulx, 2005a), les opportunités offertes renvoient aux éléments suivants:

- a) En raison du lien de confiance développé avec les partenaires, ce type de recherche en partenariat permet l'accès à des données que le chercheur n'aurait pas autrement. Il permet d'ouvrir les portes lorsqu'on est rendu à recueillir des données sur le terrain.
- b) Il permet de couvrir des champs de recherche inaccessibles autrement pour le chercheur. Par exemple, des projets d'expérimentation avec des populations vulnérables comme des itinérants, alcooliques ou des problèmes de santé mentale peuvent devenir objets d'une recherche évaluative réalisable grâce à la collaboration

---

marqué par la tradition européenne de l'économie sociale, tandis que le reste du Canada a été davantage marqué par la tradition américaine (Kearney *et al.*, 2004; Vaillancourt *et al.*, 2004; Vaillancourt, 2005).

de partenaires associés à ces expérimentations et intéressés à ce qu'elles puissent être évaluées.

- c) La recherche en partenariat oblige le chercheur à intégrer les préoccupations du partenaire de sorte que le projet de recherche soit bien “ connecté ” avec la réalité terrain. L'expertise terrain du partenaire, que le chercheur n'a souvent pas, enrichit le processus de recherche.
- d) Le feedback des partenaires sur les résultats à différentes étapes de la recherche peut amener le chercheur à ajuster la formulation des résultats, à nuancer, à tenir compte d'aspects qu'il n'avait pas perçus, ce qui augmente la validité des résultats. Comme le fait ressortir Louis Jolin (2004) : “ Le chercheur reconnaît l'apport inestimable des acteurs sociaux non seulement sur le plan des moyens (banque de données, cas concrets, ressources financières, ressources humaines), mais aussi sur le plan du savoir pratique, voire théorique, ainsi que dans la formulation des hypothèses de recherche... ”.
- e) La recherche en partenariat permet souvent la réflexivité chez les partenaires par rapport à leur action. Elle a un “ effet miroir ” pour eux. Michel Blondin, du Fonds de solidarité de la FTQ, après trois années de participation à l'ARUC-ES, s'exprime ainsi : “ Malgré ses difficultés, la démarche de collaboration des chercheurs et de praticiens syndicaux a permis à ces derniers, au fil de la recherche, de cheminer dans leur réflexion et d'être prêts à porter de nouveaux messages et une vision plus large. [...] De même, la réflexion que nous avons dû mener devant la réalité de l'économie sociale nous a familiarisés avec les exigences et les caractéristiques de luttes alternatives, et les nécessaires jonctions avec les autres acteurs de l'économie sociale ” (Blondin, 2004 : 5).
- f) La recherche en partenariat augmente les opportunités de diffusion des résultats. “ Dans la recherche traditionnelle, la diffusion reste souvent limitée au bassin scientifique et très peu en direction des praticiens. La recherche en partenariat permet l'implication des praticiens dans les activités de diffusion, et ça, c'est majeur ”. (Proulx, 2005b).
- g) La recherche en partenariat permet aux milieux de pratique d'amener les chercheurs à s'intéresser aux questions qui les préoccupent et aux problèmes réels qu'ils rencontrent sur le terrain. Comme le dit un partenaire : “ Avant, on était des milieux d'accueil pour les chercheurs. Les gens venaient faire leur prise de données, leurs expériences, puis, repartaient, produisaient un petit rapport et nous remerciaient d'avoir collaboré. Nous, on ne retirait pas grand-chose de cela. Ce n'était pas très utile ”. (Proulx, 2005b)
- h) Le fait, pour des praticiens, de participer activement à des projets de recherche stimule l'intérêt pour la recherche à l'intérieur des organisations (intervenants et gestionnaires). Ceci est encore plus vrai dans les cas où des personnes dans l'organisation ont été directement interpellées lors de la quête de données : “ comme ils ont été interrogés dans le cadre de la recherche, comme ils ont

contribué, ils ont intérêt à lire le rapport. Plus que cela, ils attendent le rapport ” (Proulx, 2005b).

- i) Le fait de participer à l'élaboration du projet de recherche permet aux partenaires de s'assurer qu'il y aura des retombées concrètes de la recherche dans l'organisation. “ C'est un *give and take* : je participe, je contribue, mais il faut que ça me rapporte quelque chose ” (Proulx, 2005b).
- j) La recherche en partenariat permet le “ partage d'expertise ”. C'est un lieu “ de stimulation et d'échange ” dans lequel chacun des partenaires apporte son expertise, ses connaissances propres, ce qui permet d'enrichir la réflexion ” (Proulx, 2005b).
- k) La recherche en partenariat apporte “ un regard sur nos actions ”. Elle permet “ d'ajuster nos pratiques sur le terrain ”, ou encore de “ valider ” nos pratiques. Dans le cas de la recherche sur la FOHM (Fédération des OSBL d'habitation de Montréal) faite par le LAREPPS dans les années 1990, “ ça aussi permis l'avancement des pratiques de logement avec support communautaire. Dix ans plus tard, on cite encore cette recherche ” (Proulx, 2005b).

### 3. Les difficultés de la recherche en partenariat

Les difficultés de la recherche en partenariat université-communauté sont reliées, d'une manière ou de l'autre, au défi d'aménager une rencontre symétrique entre deux cultures, comme le mentionnait plus haut Michel Lizée. Cette rencontre peut être mise à mal de deux manières. Soit parce que les partenaires sont instrumentalisés par les chercheurs. Soit parce que les chercheurs sont instrumentalisés par les partenaires.

Voici quelques difficultés identifiées par des partenaires des milieux de pratique (Proulx, 2005b) :

- a) Pour le partenaire, la recherche en partenariat demande de pouvoir s'investir. “ C'est sûr qu'il faut s'engager beaucoup plus que du temps où on était des milieux d'accueil [pour les chercheurs]. Ça veut dire qu'il faut dégager des ressources, du monde. Et ça vient s'ajouter à une charge de travail normale ”.
- b) Lorsque le partenaire est en même temps objet d'évaluation, cela peut créer des tensions. Parfois, “ il faut se frotter aux résultats [...] On n'est pas toujours d'accord avec les résultats comme partenaires, ou ce n'est pas toujours ce que l'on voudrait entendre. Cela peut-être confrontant. Puis ça peut nuire à nos objectifs politiques ”.
- c) Ce n'est pas toujours facile de concilier les intérêts des chercheurs et ceux des praticiens. “ Le praticien poursuit généralement deux types d'objectifs : l'amélioration des pratiques; ou un objectif politique ou stratégique [...]. Le chercheur, lui, a ses propres intérêts : il doit faire de la recherche, trouver des sous,

publier, être reconnu. Pour le chercheur, c'est le rayonnement scientifique qui compte [...] Ça implique de négocier, et, des fois, ça va accrocher ”.

- d) Les praticiens et les chercheurs sont dans des univers complètement différents, et ce n'est pas toujours facile de “ s'approprier le mode de communication ” des chercheurs. “ Je me rappelle d'être sorti d'une réunion et de n'avoir absolument rien compris ”.
- e) Les outils de diffusion sont parfois “ lourds, complexes ” pour les praticiens, et donc peu accessibles. En outre, aux yeux des partenaires, les chercheurs ont souvent de la difficulté de passer du stade de la diffusion des résultats au véritable transfert des connaissances. Le propos de Michel Blondin est éclairant à cet égard : “ la diffusion des résultats et le transfert des connaissances sont deux réalités différentes. Pour un universitaire, la diffusion, c'est la publication d'un cahier ou d'un article dans une revue scientifique reconnue par les pairs et qui sera lu principalement par les étudiants du professeur en question (!) [...]. Pour les praticiens, le transfert des connaissances, c'est l'enrichissement des pratiques, ce qui nous amène à nous poser quelques questions. ” (Blondin, 2004 :2).

Il est intéressant de comparer cette liste de difficultés à celle dressée par les chercheurs universitaires. Partons d'une liste établie par des professionnels de recherche du LAREPPS (Proulx, 2005a) :

- a) Difficulté parfois pour le chercheur de préserver son “ indépendance de chercheur ”, notamment lorsqu'il s'agit de projets d'évaluation (de pratiques et d'organismes impliquant les partenaires). Le partenaire, à la fois juge et partie, peut ne pas être content de certains résultats et faire des pressions sur le chercheur pour ne pas aborder ces aspects dans le rapport de recherche. Le chercheur peut parfois être complaisant devant les demandes des partenaires d'ajouter, en cours de route, tel ou tel élément à la recherche, ce qui peut parfois augmenter considérablement le travail à faire et les coûts. Le défi pour lui, comme le mentionne Jolin (2004), consiste à ne pas “ pas perdre son indépendance ” et à “ maintenir une certaine distance, une saine marge de manœuvre quant à l'approche méthodologique à utiliser et à l'analyse des résultats, s'il y a lieu ”.
- b) Difficulté de concilier les intérêts des partenaires et ceux du chercheur, qui peuvent être différents : objectifs “ politiques ” pour le partenaire et objectif “ de connaissance ” pour le chercheur. Cette difficulté s'accroît lorsqu'il y a plusieurs partenaires parce qu'il peut y avoir plusieurs objectifs différents. En fait, le problème ici n'est pas toujours lié à la volonté des partenaires d'influencer le choix des thèmes et des conclusions développés par les chercheurs. Il est parfois lié à la complaisance des chercheurs qui ont peur de causer un déplaisir chez certains partenaires en livrant le fruit de leurs travaux sur tel ou tel thème délicat, même quand ça dérange<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Parmi les thèmes délicats à traiter publiquement et sur lesquels les chercheurs se sont parfois censurés dans nos équipes de recherche partenariales sur l'économie sociale, tant au LAREPPS qu'à l'ARUC-ÉS, mentionnons l'examen des enjeux touchant les définitions de l'économie sociale et l'analyse critique des politiques des gouvernements Charest, au Québec, et Martin, au Canada, concernant l'économie sociale.

- c) Danger d'instrumentalisation du chercheur par le partenaire qui cherche une "caution universitaire" pour poursuivre ses objectifs politiques, mais aussi danger d'instrumentalisation du partenaire par le chercheur, qui le trouve bien utile pour aller sur le terrain, par exemple<sup>7</sup>.
- d) Le chercheur et l'acteur terrain n'ont pas le même rapport au temps. Ils "ont des horloges différentes". Cela peut entraîner de la frustration chez le partenaire (Blondin, 2004).

### **Encadré 1** **Un exemple de partenariat difficile**

C'était en 1992-1993. Nous étions deux professeurs-chercheurs du LAREPPS engagés dans un projet de recherche en partenariat sur la privatisation des services socio-sanitaires avec deux composantes de la CSN. Ce projet était réalisé dans le cadre des SAC de l'UQAM et son évolution était donc suivie par un comité d'encadrement.

Au début de 1993, les résultats de la recherche commencèrent à être discutés à l'intérieur du comité d'encadrement. Conformément au devis de recherche qui avait été accepté, les conclusions ne se contentaient pas de dénoncer les avancées de la privatisation dans le domaine de la santé et des services sociaux. Elles comprenaient une partie plus constructive dans laquelle les chercheurs avançaient un scénario à l'effet que les syndicats du secteur public, pour contrer la privatisation de la distribution des services sociaux et de santé, notamment dans l'hébergement et les services à domicile concernant les personnes âgées et handicapées, ne devaient pas se contenter de dénoncer les dangers de la privatisation, mais devaient s'ouvrir à des scénarios alternatifs dans lesquels les initiatives du tiers secteur communautaire étaient mises à contribution (Vaillancourt *et al.*, 1993). Ces conclusions ne faisaient pas l'unanimité chez les représentants syndicaux dans le comité d'encadrement, mais il fut décidé de les présenter dans un colloque syndical sur la privatisation prévu pour février 1993.

Au colloque auquel participaient 400 personnes provenant surtout du mouvement syndical, mais aussi du mouvement communautaire, la réception des conclusions et des recommandations de la recherche prit la forme d'un moment de vérité. La partie la plus novatrice du rapport, celle concernant le tiers secteur, suscita de l'intérêt et alimenta plusieurs discussions d'ateliers et de corridor avec des participants intéressés. Toutefois, elle fut reçue plus froidement par les dirigeants syndicaux de la Fédération de la santé et des services sociaux. Dans les interventions faites en plénière, une certaine censure prit place et les recommandations concernant le tiers secteur furent oubliées. Dans le discours de clôture, le président de la Fédération se contenta de réitérer le discours de gauche traditionnel sur les dangers de la privatisation et se garda bien de faire référence aux recommandations du rapport concernant le rôle du tiers secteur.

---

<sup>7</sup> Sur le danger de l'instrumentalisation des chercheurs dans des équipes de recherche en partenariat comprenant des organismes communautaires, voir Jean-Philippe Pleau (2004).

#### 4. Les conditions de réussite de ces pratiques

Les conditions doivent permettre de surmonter les difficultés mentionnées ci-dessus. Comme le dit Michel Blondin : “ C’est lorsqu’on réussit à conjuguer les forces des deux cultures et à arbitrer leurs différences que les résultats peuvent devenir fort productifs ” (2004 : 1). Pour que cela se produise, il faut que les deux groupes d’acteurs parviennent à s’impliquer et à instaurer une relation de confiance. Les difficultés évoquées plus haut ne proviennent pas toujours du fait que l’une des deux cultures s’impose devant l’autre. Elles peuvent provenir aussi du fait que l’un des deux acteurs concernés, impressionné par l’autre, renonce à présenter son point de vue, de peur de lui déplaire. Voici quelques ingrédients de la combinaison gagnante.

- a) La recherche en partenariat implique un véritable partage de pouvoirs et de ressources entre les acteurs universitaires et les représentants des milieux de pratique. Ce partage doit se traduire dans la conduite de chaque recherche menée en partenariat. Il fait appel à la cogestion dans les comités d’encadrement qu’on trouve à la fois au SAC de l’UQAM, au LAREPPS et dans l’ARUC-ES. Il doit se traduire aussi dans les instances de direction des équipes de recherche en partenariat et de leur programmation, comme c’est le cas au LAREPPS et à l’ARUC-ÉS. Dans ces lieux de coordination et d’encadrement, il importe que la co-construction se déploie tout au long du processus et touche les différentes dimensions du projet, sans exclure la dimension budgétaire. Dans les comités d’encadrement, par exemple, la cogestion doit avoir une prise sur la définition du projet, les étapes importantes de son déroulement et les activités de diffusion. Dans ce contexte, des partenaires interviewés ont souligné l’importance de renforcer, dans les milieux d’intervention, le soutien à la recherche : “ Les personnes qui s’engagent dans des recherches en partenariat doivent être soutenues par l’ensemble de l’organisation [...] Il faut que la recherche soit valorisée dans les milieux de pratique ” (Proulx, 2005b).
- b) Pour développer une relation partenariale, les acteurs de l’université et de la communauté ont besoin de s’entendre sur leurs objectifs. Comme le dit Louis Jolin, ces objectifs ne sont pas nécessairement “semblables”, mais doivent être “compatibles” et “complémentaires”. “ Le partenariat implique aussi une complémentarité sur le plan des ressources et des moyens nécessaires pour mener à bien la recherche ” (Jolin, 2004). La visée de construire une relation symétrique entre les deux groupes d’acteurs ne doit pas entraîner une confusion des rôles. Les acteurs de la communauté ont une prise sur les projets et leurs contenus à chaque moment du développement d’une recherche. Mais “ le chercheur doit conserver le dernier mot, puisque c’est lui qui est responsable de la recherche et imputable des résultats. L’apport du partenaire doit être recherché et valorisé au niveau de la finalité de la recherche et aux différentes étapes de validation (co-construction), mais il ne revient pas au partenaire de dire quoi écrire dans le rapport de recherche ” (Proulx, 2005a). Par contre, pour que la co-construction prenne tout son sens, les

écritures des chercheurs universitaires doivent, à divers moments clé, être exposées aux regards critiques des acteurs de la communauté.

- c) La phase initiale d'une recherche en partenariat est un moment capital qui ne doit pas être précipité. Cette phase doit déboucher sur l'adoption d'un devis clair dans lequel les uns et les autres se trouvent confortables. Dans les *focus groups* avec des partenaires et les professionnels de recherche du LAREPPS, plusieurs ont affirmé qu'il fallait prendre le temps nécessaire au départ pour bien clarifier les objectifs, l'objet de la recherche, les étapes du projet et les modes de fonctionnement. Il faut aussi revenir à ces objectifs et au découpage de l'objet d'étude tout au long du processus de recherche pour s'assurer que l'on ne s'en éloigne pas. On doit préciser dès le départ la contribution qui est attendue de chacun des partenaires. D'où l'importance de prévoir des mécanismes de suivi et de validation avec les partenaires à toutes les étapes de la recherche pour éviter le piétinement et la démotivation qui en résulte (Proulx, 2005a; 2005b).
- d) On ne saurait sous-estimer dans la recherche partenariale l'importance de la confiance et la transparence entre les chercheurs universitaires et les partenaires des milieux de pratique. Cette confiance encourage l'autre à être lui-même jusqu'au bout, ce qui, encore une fois, exige que certains débats concernant les agendas académiques, socio-économiques et politiques des uns et des autres soient faits à visière levée. À ce sujet, Louis Favreau souligne (Proulx, 2005c) que les agendas politiques de certains partenaires auraient avantage à être mieux connus dans les recherches en partenariat sur l'économie sociale.
- e) Les démarches de recherche en partenariat doivent aussi être soignées au moment de la diffusion des résultats et de leur traduction en activités de transfert. À ce titre, les bilans des pratiques de recherche en partenariat que nous avons faits à l'ARUC-ÉS et au LAREPPS sont convergents sur un point. Dans nos équipes, nous avons un saut qualitatif à faire sur le plan du transfert. Trop souvent, à la fin des projets, celui-ci se résume à planifier des communications de chercheurs dans des colloques et séminaires dans lesquels les praticiens, les usagers et les gestionnaires des organismes de la communauté sont confinés à des rôles d'acteurs de second plan. Un surplus de créativité exige que l'on trouve des formules diversifiées et neuves permettant d'impliquer plus intensément les acteurs de la communauté aux côtés des chercheurs.
- f) Enfin, les équipes de recherche en partenariat, pour améliorer la qualité de leurs pratiques, doivent s'entraider et se réseauter à l'échelle québécoise, canadienne et internationale.

## Conclusion

Dans ce texte, je me suis penché sur le processus de la recherche en partenariat tel que nous le vivons depuis quelques années au SAC de l'UQAM, au LAREPPS et à l'ARUC-ÉS. Ces trois lieux d'expérimentation ont des enracinements institutionnels à l'UQAM. Dans le cas du LAREPPS et de l'ARUC-ÉS, d'autres universités y sont étroitement associées.

L'examen de ces trois expérimentations a fait ressortir un trait commun, soit le fait de s'inscrire dans une perspective de recherche en partenariat université-communauté. Du même coup, nous avons fait le constat que ce type de recherche en partenariat se distinguait nettement de la formule plus ancienne de la recherche en partenariat université-entreprises. L'une des différences entre les deux formes de recherche partenariale tient au fait que, dans le cas de figure université-communauté, les organismes de la communauté qui sont ciblés comme partenaires sont beaucoup moins avantagés que les entreprises sur le plan de l'accès aux ressources et aux outils de recherche universitaires. En cernant de plus près la formule de la recherche partenariale université-communauté et en identifiant certains des enjeux auxquels elle est confrontée, nous avons vu qu'elle était fort exigeante tant pour les chercheurs universitaires que pour les partenaires de la communauté. Ses conditions de réussite passent par le défi de dépasser à la fois l'assujettissement des chercheurs à l'agenda politique des partenaires socio-économiques et l'assujettissement des acteurs de la communauté à l'agenda académique des chercheurs universitaires. Toutefois, lorsque ces défis sont surmontés et qu'un compromis satisfaisant émerge de la rencontre entre les deux cultures, d'immenses avantages en résultent sur le plan de la démocratisation des connaissances. Cette démocratisation signifie l'élargissement considérable du cercle de ceux et celles qui co-construisent les connaissances et les diffusent. Cet acquis n'est pas anodin dans une société basée de plus en plus sur l'économie du savoir. La démocratisation des connaissances dont il est question ici permet d'enrichir à la fois les milieux universitaires et les milieux socio-économiques concernés.

Dans une intervention récente, Marc Renaud (2005), le directeur sortant du CRSH, a présenté un bilan de son organisme subventionnaire en soulignant qu'en consacrant près de 9% de son budget au soutien de diverses formes de recherche en partenariat, le CRSH jouait un rôle d'avant-garde sur le plan international. Personnellement, dans des échanges avec des chercheurs engagés dans leur communauté en France et l'Argentine, j'ai eu des opportunités de constater que le modèle des équipes de recherche en partenariat université-communauté était perçu comme original et faisait l'envie de collègues français et argentins. Dans la programmation de la 3<sup>e</sup> Rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité, à Dakar du 22 au 26 novembre 2005, le modèle des partenariats de recherche université-communauté a été discuté en plénière et en ateliers. Les participant(e)s provenant de plusieurs pays du Nord et du Sud y ont vu une formule novatrice à diffuser dans d'autres pays pour favoriser la démocratisation des connaissances (Salam Fall, Favreau et Larose, 2004).

## Bibliographie

BLONDIN, Michel (2004). *Tout un défi : faire travailler ensemble des praticiens et des chercheurs universitaires! Réflexions sur l'ARUC en économie sociale*, Montréal, Fonds de solidarité de la FTQ, 28 mai 2004, 7 p.

CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (1996). *Osons la solidarité. Rapport du groupe de travail sur l'économie sociale*, Montréal, Chantier de l'économie sociale, octobre, 63 p.

EVERS, A. et Jean-Louis LAVILLE (Éds) (2004). *The Third Sector in Europe*, Edward Elgar, Cheltenham, UK, 266 p.

FEDERATION QUEBÉCOISE DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES D'UNIVERSITÉ (FQPPU) (2004). *L'université à venir. Le renouvellement du corps professoral*, Montréal, FQPPU, 22 p.

FONTAN, Jean-Marc et Nancy NEAMTAN (2004). *Devis présenté au CRSH pour le renouvellement de l'ARUC en économie sociale pour les années 2005-2009*, Montréal, UQAM, 22 p.

FOURNIER, Marcel (2004). "La canadianisation de l'enseignement universitaire", *Le Devoir*, 26 juillet 2004.

GINGRAS, Yves (2004). "L'université en mouvement", *Égalité*, no 50, automne 2004, 13-28.

JOLIN, Louis (2004). *La recherche en partenariat. Point de vue d'un chercheur*, présenté à l'ARUC en économie sociale, UQAM, Montréal, le 11 juin 2004, 5 p.

KEARNEY, Muriel, AUBRY, François, TREMBLAY, Louise et Yves VAILLANCOURT (2004). *L'économie sociale au Québec: le regard d'acteurs sociaux*, Cahiers du LAREPPS 04-25, Montréal, UQAM, 36 p.

LEVESQUE, Benoît et Nancy NEAMTAN (1999). *Devis présenté au CRSH pour l'obtention d'une ARUC en économie sociale pour les années 2000-2002*, Montréal, UQAM, 20 p.

LIZÉE, Michel (1998). *UQAM : 25 ans de partenariat avec les milieux syndicaux, communautaires et de femmes*, Présentée au Colloque sur la recherche universitaire et les partenariats, Fédération québécoise des professeurs et professeuses d'université, Montréal, décembre 1998, 9 p.

MULAZZI, P. (ed.) (1998). *L'argent et le savoir. Enquête sur la recherche universitaire*. Avant-propos de Guy Rocher, Montréal, HMH, 170 p.

PLEAU, Jean-Philippe (2004). "Sociologue inc. ou la recherche en partenariat", *Le Devoir*, 12 juillet 2004.

PROULX, Jean (2005a). *Recherche en partenariat. Compte rendu du focus group tenu avec cinq professionnels de recherche du LAREPPS*, Montréal, LAREPPS, le 24 février 2005, 3 p.

PROULX, Jean (2005b). *Recherche en partenariat. Compte rendu du focus group tenu avec des partenaires du LAREPPS*, le 10 mars 2005, 4 p.

PROULX, Jean (2005c). *Recherche en partenariat. Compte-rendu de l'entrevue réalisée avec Louis Favreau*, le 7 avril 2005, 2 p.

RENAUD, Marc (2005). *La recherche communautaire : Qu'avons-nous appris? Où allons-nous?* Présenté lors de la journée-bilan de l'ARUC-ÉS à l'UQAM, Montréal, le 7 juin 2005, 20 p.

SABOURIN, C. et P. HEBERT (2005). "À propos de l'affaire Unisoft : un point de vue universitaire. Comment mettre en péril l'autonomie des universités", *Le Devoir*, 6 mars 2005, B 4.

SALAM FALL, Abdou, FAVREAU, Louis et Gérald LAROSE (2004). *Le Sud... et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives? Le renouvellement des modèles de développement*, Québec, PUQ, Coll. Pratiques et politiques sociales et économiques, 387 p.

SCHÖN, Donald A. (1983). *The Reflexive Practitioner. How Professionals Think in Action*, New York, Basic Books Publishers.

VAILLANCOURT, Y., MATHIEU, R., JETTE, C. et R. BOURQUE (1993). "Quelques enjeux en rapport avec la privatisation des services de santé et des services sociaux dans la conjoncture actuelle", *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 6, no 1, printemps, 191-200.

VAILLANCOURT, Y. et D. LABESSE (1997). *Projet d'équipe de recherche "Économie sociale, santé et bien-être" présenté au Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS). Programmation 1997-2000*, Cahiers du LAREPPS, no 97-10, 44 p.

VAILLANCOURT, Y. et L. TREMBLAY (Eds) (2002). *Social Economy, Health and Welfare in four Canadian Provinces*, Halifax and Montreal, Fernwood Publishing and LAREPPS, 173 p.

VAILLANCOURT, Y. (2005). *Le tiers secteur au Canada, un lieu de rencontre entre la tradition américaine et la tradition européenne*, Texte d'une communication faite dans le cadre de la First Conference of the ISTR and the EMES European Research Network, Conservatoire national des arts et métiers, Paris, 27-29 avril 2005, 13 p. [www.crida-fr.org](http://www.crida-fr.org).

VAILLANCOURT, Y., AUBRY, F., KEARNEY, M., THERIAULT, L. et L. TREMBLAY (2004). "The Contribution of the Social Economy towards Healthy Social Policy Reforms in Canada: A Quebec Viewpoint", dans D. RAPHAEL (Éds), *Social Determinants of Health. Canadian Perspectives*, Canadian Scholars' Press, Toronto, 311-329.